

## Premier travail : (CAP + BEP)

### Elle avalise un premier accord de branche Textile : la CGT signe pour les 35 heures

La CGT signera pour les 35 heures dans le textile. C'est une première pour ce syndicat qui n'a avalisé aucun accord de branche en matière de réduction du temps de travail. Par ailleurs, Martine Aubry va étendre l'accord conclu dans l'artisanat du bâtiment.

La fédération CGT textile-habillement-cuir annonce, dans une lettre à l'Union des industries textiles (UIT, patronat) qu'elle a décidé de signer l'accord de branche sur les 35 heures (143 000 salariés concernés). Ce texte, conclu le 16 octobre, écrit la CGT, « **représente pour nous des avancées significatives : une réduction réelle du temps de travail à 35 heures, l'engagement que celle-ci ne nuise pas au pouvoir d'achat des salariés, l'embauche des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée** » ainsi qu'une renégociation de l'Arpe (préretaire contre embauche). Toutefois, certains militants du textile reprochent à l'accord de faire la part trop belle aux heures supplémentaires qui permettent, précisément, au patronat de jouir d'un peu plus de flexibilité. Un patronat qui pourra se targuer d'avoir été le premier à réunir les signatures de tous les syndicats.

Ouest-France du 04/11/98

D'après le texte ci-dessus et vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

**CAP / BEP**

1) Quels sont les buts de la réduction du temps de travail ?

2 1

2) Quelle est la différence entre un CDD et un CDI ? Précisez la signification de chaque sigle.

4 2

3) Quels sont les deux partenaires sociaux qui ont signé l'accord sur la réduction du temps de travail.

2 1

ACADEMIE DE CAEN	BEP + CAP	Session 2000
Durée : BEP 1 h 30 CAP 30 min	Page 1/8	BEP Alimentation + CAP Boulanger, Charcutier préparation traiteur, Pâtissier glacier chocolatier confiseur, Préparateur en produits carnés
S U J E T		Vie économique et juridique de l'entreprise - commercialisation / Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social

## Deuxième travail : (CAP + BEP)

1) Expliquez « salaire brut, salaire net ».

2) Comment sont rémunérées les heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés ?

3) Citez au moins trois exemples de cotisations salariales.

## Troisième travail : (CAP + BEP)

1) Notez dans chaque cas la lettre correspondante afin d'apporter une définition.

A Population totale

B Population active occupée

C Population active

D Chômeurs

E Inactifs

+

=

+

=

2) Indiquez la signification des sigles suivants :

ANPE : \_\_\_\_\_

ASSEDIC : \_\_\_\_\_

CAP / BEP

2 2

2 2

3 3

2,5 2,5

1 1

1,5 1,5

## Quatrième travail (BEP uniquement)

Le président de la République a annoncé lundi soir à la télévision la dissolution de l'Assemblée nationale. De nouvelles élections législatives auront lieu les 25 mai et 1er juin prochain.

L'Assemblée nationale (...) qui avait été élue en mars 1993 va être dissoute un an avant le terme de son mandat. Quelques 30 millions de Français inscrits sur les listes électorales vont élire leurs nouveaux députés en deux tours de scrutin (25 mai et 1er juin).

Dans le système politique français, l'organisation du pouvoir repose sur deux grands pôles : le président de la République et le Parlement, formé de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le président de la République est élu au suffrage universel, il détient ce qu'on appelle le pouvoir exécutif. L'Assemblée nationale, également élue au suffrage universel, vote les lois. Elle représente le pouvoir législatif.

Le président dispose de grands pouvoirs, en particulier celui de dissoudre l'Assemblée nationale prévu par l'article 12 de la Constitution de la Vème République. (...) S'il est tenu de consulter le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, c'est au président de la République et à lui seul qu'il appartient de prendre la décision.

En cas d'élections législatives anticipées, ce qui est aujourd'hui le cas, le scrutin doit avoir lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les Clés de l'actualité, n° 250, mars 97

A l'aide du texte et de vos connaissances, répondez, par des phrases, aux questions suivantes :

1) Quels sont les deux grands pôles du système politique français dont il est question dans le texte ci-dessus ?

---

2) Qui siège à l'Assemblée nationale ?

---

3) Quel est le rôle de l'Assemblée nationale ?

---

---

4) Quelle est la durée d'un mandat pour un député ?

---

5) Comment est élu le président de la République ?

---

6) Quels sont les trois pouvoirs prévus par la Constitution ? Définissez-les.

---

---

---

---

1

0,5

1,5

0,5

1

3

**Le chiffre d'avril (plus 1,5 %) est meilleur que prévu  
Consommation : mieux, mais insuffisant**

**La consommation des ménages retrouve des couleurs depuis le début de l'année, si l'on en croit les chiffres de l'Insee. Bon pour la croissance, mais à prendre avec précaution. Il en faut plus pour doper l'activité.**

Une bonne surprise. En avril, la consommation des ménages en produits manufacturés (voiture, meubles, électroménager...) a augmenté de 1,5 % par rapport à mars. Les économistes n'en attendaient pas tant et tablaient sur un bonus d'environ 0,8 %. Après un plus 2,5 % en janvier, un moins 0,1 % en février et un plus 0,2 % en mars, chiffre revu à la hausse par l'Institut de la statistique. Sur les douze derniers mois, le rythme de progression est de 1,7 %.

**« Dans le bon sens »**

Voilà, en ces temps de bataille électorale, une nouvelle qui tombe bien (mais à la date prévue) pour la droite. Sitôt le chiffre d'avril connu, mardi, Jean Arthuis, le ministre de l'Economie, y a vu la preuve que la consommation des ménages « **a bel et bien redémarré** ». Et, surtout, que la politique de réduction des déficits et de baisse des taux d'intérêt de la majorité constitue « **le prélude à la baisse du chômage** » (les chiffres du mois d'avril devraient être connus vendredi). Tout en reconnaissant que « **cela va plutôt dans le bon sens** », l'Insee se montre beaucoup plus prudent.

Premier bémol, la consommation mesurée mois par mois par l'Insee ne concerne que les produits manufacturés, c'est-à-dire seulement autour de 30 % des dépenses totales des ménages. Il faut, notamment, y ajouter l'énergie (9 % du total l'an dernier), très sensible aux aléas météorologiques, et, plus encore, les services (41 %).

Quest-France du 28 mai 1997

D'après l'annexe 3 et vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1) Que veut dire le sigle INSEE ?

---

2) Quelle a été la consommation des ménages sur un an ? Indiquez son pourcentage.

---

---

3) Donnez la définition d'un bien durable et d'un bien non durable. Dans une entreprise d'alimentation, donnez un exemple de bien durable et de bien non durable.

---

---

---

1

2

2

4) Quels sont les trois grands secteurs d'activité qui permettent de classer les entreprises ?  
Donnez un exemple pour chacun.

---

---

---

---

---

3

### **Sixième travail (BEP uniquement)**

Vous travaillez chez SUPERINTER, 16 route de Granville, 14 000 CAEN  
Le 10/06/99, votre employeur vous demande de compléter le bon de commande n°12  
(annexe 4) suivant les indications ci-dessous :

Fournisseur : DISTRI-OUEST, place de la Mare, 35 000 RENNES

A commander :

- 40 kg de Port-Salut, référence 720 à 35 F H.T. le kg
- 70 boîtes de gâteaux, référence 513 à 90 F H.T. l'unité
- 150 bocaux de café soluble, référence 312 à 30 F H.T. l'unité
- 170 bouteilles de champagne, référence 1002 à 179 F H.T. l'unité et pour lesquelles nous avons une remise exceptionnelle de 5 %.

### **Septième travail (BEP uniquement)**

Vous travaillez dans les établissements SAMIAC, 17 rue Barla, 04 290 JOLONNE,  
et il vous est demandé en date du 05/06/99 de remplir la facture n° 1280 (annexe 6)

Notre client « Aux produits frais », 8 rue André Chénier, 04 390, La Javie, nous  
avait passé la commande suivante (commande n° 20) :

- 25 yaourts 12 x 125 g, référence YA 1005
- 36 yaourts au bifidus 4 x 125 g, référence YA 1022
- 80 suisses aux fruits 30 % de MG 6 x 60 g, référence SU 3004
- 30 fromages blancs 20 % MG 4 x 100 g, référence FB 1002

La livraison se fait par route franco de port sous 3 jours.

Le paiement se fait par chèque à réception de la facture.

La TVA est de 5,5 %

L'extrait de tarif est situé en annexe 5

Une remise est accordée sur les yaourts bifidus de 10 % ainsi qu'une remise de 20 %  
sur les suisses aux fruits.

2

6,5



## EXTRAIT DE TARIF

Réf.	Désignation	PU HT	Réf.	Désignation	PU HT
	YAOURTS			FROMAGES BLANCS	
	Yaourts nature			Fromage frais campagne	
				43 % MG	
YA 1003	16 x 125 g	10,30	FB 1101	pot de 1 kg	8,95
YA 1005	12 x 125 g	8,10	FB 1104	pot de 500 g	4,90
YA 1005	5 x 125 g	4,30		Fromage blanc 40 % MG	
YA 1010	sucré 8 x 125 g	5,15	FB 1107	pot de 1 kg	8,00
YA 1013	bulgare 8 x 125 g	7,90	FB 1108	pot de 500 g	4,70
YA 1014	velouté 4 x 125 g	4,85	FB 1002	4 x 100 g	3,75
YA 1020	au bifidus 12 x 125 g	12,75		Fromage blanc 20 % MG	
YA 1021	au bifidus 8 x 125 g	9,95	FB 1112	pot de 1 kg	7,05
YA 1022	au bifidus 4 x 125 g	4,70	FB 1113	pot de 500 g	4,50
	Yaourts aromatisés		FB 1005	4 x 100 g	3,30
YA 2003	16 x 125 g	11,80		Fromage blanc 0 % MG	
YA 2004	12 x 125 g	10,05	FB 1115	pot de 1 kg	6,95
	Yaourts aux fruits		FB 1118	pot de 500 g	4,35
YA 3001	8 x 125 g	12,80	FB 1007	4 x 100 g	3,00
YA 3007	6 x 125 g	8,60		Fromages blancs aux fruits	
YA 3008	4 x 125 g	6,85	FB 3001	20 % MG 4 x 100 g	5,40
	DESSERTS		FB 3002	0 % MG 4 x 100 g	5,30
DE 4010	Mousse au chocolat			SUISSSES	
	4 x 12 cl	7,50	SU 1001	Suisses nature 40 % MG	
	Crème dessert chocolat ou			6 x 60 g	4,60
	vanille			Suisses aux fruits	
DE 4101	1 kg	8,80		30 % MG	
DE 4008	6 x 125 g	9,05	SU 3004	6 x 60 g	4,75
DE 4007	Dessert gélifié chocolat ou		SU 3005	12 x 60 g	9,40
	vanille 12 x 100 G	9,85		CRÈMES	
DE 4003	Dessert gélifié chocolat ou			Crème fraîche	
	caramel ou vanille		CR 5001	50 cl	7,40
	4 x 100 g	4,10	CR 5004	20 cl	3,20
	Flan nappé		CR 5005	Crème fraîche épaisse 50 cl	7,55
DE 5005	12 x 100 g	10,10	CR 5008	Crème fraîche allégée	
DE 5009	4 x 100 g	4,25		15 % MG 50 cl	8,50

NUMÉRO CLIENT

**FACTURE** EXEMPLAIRE

DATE

NUMÉRO

FEUILLET

COMMANDE :

LIVRAISON :

PAIEMENT :

DOMICILIATION

ADRESSE DE LIVRAISON :

ADRESSE DE FACTURATION :

N°	CODE	DÉSIGNATION DES ARTICLES	TVA	QUANTITÉ	PU TARIF HT	TAUX DE REM.	PU HT	MONTANT HT	TVA (A)			TVA (B)			TVA (C)			BRUT HT
									Taux	Base	Montant	Taux	Base	Montant	Taux	Base	Montant	
OBSERVATIONS															REMISE			
Remarque :															NET HT			
Codes à utiliser dans la colonne TVA : A = 5,5 % ; B = 20,6 %															TOTAL TVA			
															TOTAL TTC			
															NET À PAYER			